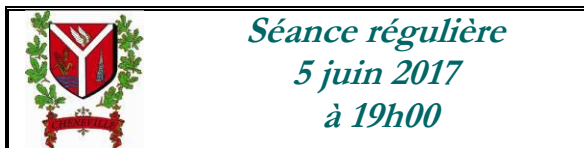


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 juin 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : Aucun absent.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-06-160

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2017-06-161

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-162

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017;

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de mai 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-06-163

Autorisation paiement de factures – Pro 4 Saisons

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Pro 4 Saisons pour le balayage des rues des secteurs villageois et rural;

ATTENDU QUE les deux factures totalisent un montant de 6 905.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 939.02\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-06-164

Soumissions gravier pour réparation des chemins

ATTENDU QUE nous avons besoin de gravier pour réparer nos chemins;

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions pour des voyages de 15 tonnes métriques, comprenant le chargement, le pesage et la livraison dans nos chemins municipaux, n'incluant pas les taxes applicables :

Prix par voyage de 15 tonnes métriques

	Gravier 0 ¾	Gravier 0 ¾ dust
Service d'excavation Jacques Lirette	200.00\$	230.00\$
Asphalte Raymond Inc.	227.70\$	287.70\$
Sablière des Guides (SDG)	232.80\$	Non-disponible

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville choisisse Service d'Excavation
Jacques Lirette comme fournisseur de matériel pour l'entretien des chemins;

QUE,

La dépense soit prise au compte 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**5.3. 2017-06-165****Facturation de François Gauthier- Arpentage du 73, rue Hôtel-de-Ville**

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de François Gauthier,
arpenteur-géomètre, pour l'arpentage du 73, rue Hôtel-
de-Ville;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 795.00 \$ plus les taxes
applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 914.05 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**5.4. 2017-06-166****Contrats de photocopieurs**

ATTENDU QU' les contrats des photocopieurs de l'Hôtel-de-Ville et du
Centre des Loisirs viennent à échéance à la fin de
l'année;

ATTENDU QU' Imprimerie Papineauville nous propose dès maintenant un nouveau contrat de 60 mois au montant de 294.70 \$ par mois pour les deux photocopieurs, ce qui représente une économie sur le prix que nous payons présentement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les nouveaux contrats pour photocopieurs avec Imprimerie Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. 2017-06-167
Résiliation de la résolution 2009-06-158**

ATTENDU QUE la résolution 2009-06-158 permet le vote par correspondance pour les élections municipales;

ATTENDU QUE cette voie de votation n'est pas utilisée par les citoyens de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville résilie la résolution 2009-06-158 afin que le vote par correspondance lors des élections municipales ne soit plus possible sur le territoire de la municipalité;

QU',

Une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6. 2017-06-168
Offre de services – Production des cartes du réseau routier de la municipalité**

ATTENDU QUE l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) nous offre ses services afin de produire des cartes représentant le réseau routier de la municipalité, incluant des cartes grand format en version plan et en version orthophotographique et un cahier des routes municipales distinguant entre autres les emprises des routes, leur longueur et leur largeur;

ATTENDU QUE ces cartes seraient très utiles pour le département de l'urbanisme, mais également pour celui des travaux publics;

ATTENDU QUE l'offre de L'ATINO est au montant de 1 987.85\$ plus les taxes applicables, auquel des frais de contingence jusqu'à concurrence de 504.00\$ peuvent s'ajouter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de L'ATINO pour la cartographie du réseau routier de Chénéville au montant de 2 285.53\$ taxes incluses, plus des frais de contingence s'il y a lieu, conditionnellement à ce que le total ne dépasse pas 3 000.00\$;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-06-169

Autorisation paiement de facture Asisto Inc. – Projet égout

ATTENDU QUE nous avons reçu la dernière facturation de la firme Asisto Inc. pour l'étude de faisabilité pour le traitement des eaux usées du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 945.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 985.01 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2017-06-170

Autorisation de travaux de rénovation PIIA – 10 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 10, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour refaire le revêtement de la toiture a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis pour les travaux de rénovation au matricule # 1684-70-8323.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-06-171

Autorisation d'affichage PIIA – 50 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 50, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour de l'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis d'affichage au matricule # 1683-76-5030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-06-172

Autorisation pour affichage appel d'offres – Travaux montée Dumouchel

ATTENDU QUE une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour la montée Dumouchel;

ATTENDU QUE nous avons reçu un accord de principe du MTMDET pour ce dossier et le processus menant au choix du prestataire de services doit être amorcé;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux des chemins visés par la demande, madame Suzanne Prévost, directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal Constructo;

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à publier l'avis d'appel d'offres sur SEAO ainsi que dans le journal Constructo pour les travaux sur la montée Dumouchel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2017-06-173

Facturation Charlebois et Gratton, CPA

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice 2016;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 1 800.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels au montant de 2 069.55\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2017-06-174

Asphaltage du 73, rue Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE la bâtisse du 73, rue Hôtel-de-Ville a été démolie et que le terrain vacant ainsi obtenu est idéal pour du stationnement supplémentaire;

ATTENDU QUE Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour un montant de 16 236.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Pavage Coco (Coco Paving Inc.) soumissionne pour un montant de 33 000.00\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond Inc. au montant de 18 667.34\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.13. 2017-06-175
Nids-de-poule montées Vinoy Ouest et Dumouchel**

ATTENDU QUE les montées Vinoy Ouest et Dumouchel ont plusieurs nid-de-poule qui doivent être réparés;

ATTENDU QUE Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour un montant de 21 700.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Raymond Asphalte Inc. au montant de 24 949.58\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.14. 2017-06-176
Facturation Servitech – Tenue à jour des rôles d'évaluation**

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluations;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 549.04 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 529.76 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2017-06-177

Installation de lumières de rue – Lavergne et Domaine Familial

ATTENDU QU' une demande de la part des citoyens du Domaine Familial a été reçue pour l'installation d'un lampadaire au coin de la rue de la Montagne et du chemin du Domaine Familial;

ATTENDU QUE la municipalité a également reçu une demande similaire de citoyens du chemin Lavergne;

ATTENDU QUE ces lumières s'avèrent nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens de ces secteurs;

ATTENDU QUE le coût d'achat du matériel nécessaire (lumières, fils et autres) est de 529.79\$ plus les taxes applicables, par emplacement;

ATTENDU QUE le coût d'installation et de raccordement des luminaires est de 144.00\$ chacun plus des frais de signalisation, si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat et l'installation de lumières de rue aux deux endroits mentionnés plus haut;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte # 02-34000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt d'une lettre du matricule 1683-28-0810

2017-06-178

Avis de motion – Règlement 2017-080 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain

ATTENDU QU' une demande pour la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain a été reçue;

ATTENDU QUE le conseil désire aller dans le sens de la tendance de village nourricier et que la garde de poules pondeuses s'inscrit dans cette lignée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2017-080 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau 2017

2017-06-179

Tour CIBC Charles-Bruneau 2017 – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le Tour CIBC Charles-Bruneau, nous devons autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les responsables de l'événement Le Tour CIBC Charles-Bruneau à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera du 4 au 7 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt d'une lettre de la Voix des parents

Le Conseil reçoit le dépôt d'une lettre du comité La Voix des parents qui demande une rencontre avec le conseil. Une rencontre avec eux aura lieu le 19 juin prochain.

C-004 Demande de gratuité de salle – AGA de la SADC

2017-06-180

Demande de gratuité de salle – SADC – Assemblée générale annuelle

ATTENDU QUE la Société d'aide au développement de la collectivité de Papineau (SADC) demande une salle sans frais afin de tenir son assemblée générale annuelle (AGA);

ATTENDU QUE cette réunion aura lieu le 6 juin 2017 dès 16h00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour l'AGA de la SADC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'appui – Maison d'hébergement - Municipalité alliée

2017-06-181

Proclamation de Chénéville à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame la municipalité de Chénéville alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-06-182

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9776 à # 9830 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2017 et dont le total se chiffre à **93 738.53 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **25 988.19 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **119 726.72 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-06-183

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2017 au montant total de **25 679.50 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-06-184

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière